ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité

Question écrite n° 7704

Texte de la question

M. Céleste Lett appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur une information selon laquelle son ministère envisage (Le Figaro du 15 juillet 2002) de créer un contrôle technique obligatoire pour les ascenseurs et d'améliorer les contrats types de maintenance. Il lui demande de bien vouloir faire connaître l'état d'avancement de ces projets.

Texte de la réponse

Le projet de loi, portant diverses dispositions relatives à l'urbanisme, à l'habitat et à la construction, comportant des articles 8 et 9 concernant la mise en sécurité des ascenseurs, est en cours de discussion au Parlement. Ce texte prévoit trois obligations pour les propriétaires d'ascenseurs : la conclusion d'un contrat d'entretien dont le contenu et les responsabilités incombant à chaque partie seront clarifiés, la réalisation d'un contrôle technique périodique de l'appareil pour permettre de vérifier le bon état de fonctionnement et la conformité de l'appareil aux mesures de sécurité obligatoires, la réalisation de travaux de mise en sécurité sur les appareils qui ne disposeraient pas des dispositifs permettant de remédier aux risques d'accidents les plus importants. Un projet de décret, élaboré après consultation de tous les acteurs concernés, pourrait paraître peu de temps après la promulgation de la loi.

Données clés

Auteur : M. Céleste Lett
Circonscription : Moselle (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7704
Rubrique : Logement
Ministère interrogé : équipement, transports et logement
Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4554
Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1419